



# règlement intérieur

mise à jour sept 2024

**à conserver par l'adhérent**

**06 85 57 97 44**

**[dbanimations@orange.fr](mailto:dbanimations@orange.fr)**

1/ L'adhérent s'engage à respecter les recommandations sanitaires en vigueur.

2/ Seules les personnes inscrites (dossier complet et cotisation à jour) sont autorisées à pénétrer dans la salle de répétition.

Pour les cours d'essai, s'inscrire au préalable auprès des bénévoles ou animateurs de l'association.

Les parents et accompagnateurs doivent attendre à l'extérieur (parking, ...)

3/ Les cotisations sont dues dès l'inscription et pour la saison complète : règlement possible en 3 ou 4 mensualités par chèques, remis avant le 1er cours (sauf cours d'essai).

La licence FFD comprise dans la cotisation ouvre droit, sur présentation de justificatifs, aux déductions « Pass'sport - 50,00 € CAF », « Pass'sports citoyen - 15,00 € département de l'Oise » ou participations des comités d'entreprises pour les personnes éligibles.

4/ En cas de désistement en cours de saison, la cotisation annuelle reste l'entière propriété de DB animations. **Aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent.**

Sur justificatif médical, il pourra être proposé un avoir pour la saison suivante.

5/ Les élèves doivent se présenter en tenue (adaptée à la discipline choisie), seules les chaussures seront changées à l'entrée dans la salle de cours. **Chacun apportera un sac pour ses effets personnels** (eau, serviette, ...).

Pour les galas de fin d'année ou des prestations extérieures, une tenue de scène pourra être nécessaire (à la charge des participants).

**L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol** (proscrire les objets de valeur).

6/ Selon les disciplines, les cours peuvent être ouverts aux enfants dès 4 ans révolus à la date de l'inscription.

Cependant, entre 4 et 7 ans, un cours d'essai est recommandé, pour permettre à l'animateur de valider l'inscription.

7/ Pour la licence FFD, **les adhérents doivent fournir une photo.**

De plus, **les adhérents majeurs doivent fournir un certificat médical** de non contre indication à la pratique loisir de la discipline choisie. Dans l'attente du certificat, une décharge sera remise par l'adhérent.

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de validation de l'auto-questionnaire de santé de la FFD.

**Pour les mineurs, la validation de l'auto-questionnaire de santé est suffisante.**

8/ **Les horaires communiqués à l'inscription sont donnés à titre indicatifs**, ils restent modifiables par l'association jusqu'au 15 octobre environ, en fonction du nombre d'inscrits par cours.

9/ **Les cours sont dispensés de septembre à juin**, selon le calendrier scolaire de la zone B (académies Amiens et Rouen)

Il n'y aura pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires, sauf rattrapage d'un cours annulé par l'association ou l'animateur.

10/ **En cas d'annulation pour raison administrative** (nationale, préfectorale, ...), indépendante de la volonté de l'association, **les cours concernés ne seront ni rattrapés ni remboursés.**

11/ **Le respect des animateurs et bénévoles, des autres adhérents ainsi que des locaux et équipements mis à disposition est indispensable.**

**Pévenir l'animateur ou l'association au 06 85 57 97 44 en cas d'absence.**

12/ **En cas de non respect important** d'un point de ce règlement, l'association se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.